

Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandembavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 5 SEPTEMBRE 2014

Excusés : J.P. Boutoille, D. Henquez, pouvoir donné à G. Louguet, C.Prudhomme, pouvoir donné à D. Dutertre, D. Robe, pouvoir donné à N. Bastien. Secrétaire de séance : P. Boulanger.

TRANSFERT DE COMPÉTENCE POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

L'instruction des permis de construire est une tâche technique qui ne peut pas être réalisée à l'échelon communal. L'État qui assurerait ce service par le biais de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) va cesser de le faire à compter du 1^{er} juillet 2015. Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à la CCRA de bien vouloir prendre cette compétence.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR 3 ASSOCIATIONS

En raison de la modification des rythmes scolaires, 10 séquences de TAP (temps d'activité périscolaire) ont été mises en place durant l'année scolaire. Chaque association ayant accepté d'encadrer les enfants durant au moins l'une des 10 séquences recevra une subvention exceptionnelle de 450 € à valoir sur les fonds d'amorçage que versera l'État pour cette réforme. Le conseil vote l'attribution de cette somme au RFC et au DSAR pour les deux séquences entamées.

Par ailleurs, une nouvelle association locale « J'Hem mon Ecole » a été créée par Rémi LIEVEN pour participer à la formation musicale. Cette association étendra son rayon d'action à plusieurs communes environnantes. Une aide exceptionnelle de 450 € lui sera versée.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Il est voté une modification budgétaire interne pour le paiement de ces subventions exceptionnelles aux associations.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Nicole BASTIEN propose d'adapter les tarifs de location de la salle des fêtes au regard de sa capacité et des prix pratiqués ailleurs. Les tarifs pratiqués seront désormais de :

- 380 € le week-end pour les personnes extérieures auvillage et 250 € pour les Recquois.
- 250 € pour un vin d'honneur pour les personnes extérieures au village et 200 € pour les Recquois.

Désormais les personnes qui emprunteront les équipements de la salle (tables, chaises) devront s'acquitter d'une participation de 20 €.

Le règlement de la salle est également modifié avec l'ajout de plusieurs articles visant à limiter les nuisances engendrées : tapage nocturne, stationnement, déperditions d'énergie...

En cas de plainte nécessitant l'intervention de la gendarmerie ou du maire en sa qualité d'officier de police judiciaire, le conseil décide de pénaliser les contrevenants du prix des cautions.

TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE

Lors de l'achat d'une concession, le tarif du mètre carré, inchangé depuis le passage à l'euro, est portée à 30 € pour une concession de 50 ans.

RÉMUNÉRATION D'HEURES DE SECRÉTARIAT EN REMPLACEMENT PENDANT LES VACANCES

Le conseil vote la rétribution de la secrétaire d'Offekerque pour un remplacement chez nous.

RÉCLAMATION DE FRAIS DE FAUCHAGE RÉSIDENCE DE LA HEM

Depuis 2010, la commune assure l'entretien de deux parcelles invendues. Le conseil approuve la proposition de réclamer à PROVICIS (propriétaire actuel) la somme de 800 € pour ces cinq années d'entretien.

RÉGLEMENTATION POUR L'UTILISATION DES DÉPÔTS DE BETTERAVES

Suite à des abus, un règlement a été élaboré et approuvé par le conseil pour l'utilisation des deux dépôts existants sur notre territoire, rue de la Baronne de Draëck et rue de la Druèze. Il sera affiché en mairie et communiqué aux communes alentour. La municipalité se réserve le droit de porter plainte contre tous les contrevenants.

INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

La CCRA a déjà créé des chemins de promenade balisés sur la commune. Le conseil valide leur inscription au plan départemental, ce qui existe déjà dans la pratique. Il est demandé à la commission voirie d'étudier les travaux nécessaires à leur remise en état.

QUESTIONS DIVERSES

VISITE D'URBYCOM CHARGÉ DE L'ÉLABORATION DU FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Ce bureau d'études nous a précisé que la construction de 16 maisons entre 2014 et 2028 est nécessaire au maintien de notre niveau de population actuelle. Le quota de construction autorisé dans notre commune sur la même période serait d'une trentaine de maisons. Une dizaine de chantiers sont en cours et sont donc déjà comptabilisés.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ COMMUNAL AUPRÈS DE LA CCRA POUR L'ÉLABORATION DU PLUI

Germaine DOUILLY a accepté de participer avec Monsieur le maire aux réunions préalables à l'élaboration de ce PLUI.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Monsieur le maire informe son conseil qu'il a été navré de refuser momentanément les inscriptions arrivées hors délai de plusieurs enfants pour la première séquence des TAP, de septembre à fin octobre. Le seuil des 30 participants aurait été dépassé engendrant une remise en cause de ce qui avait été élaboré. Comme indiqué aux parents, des réunions régulières en cours de séquence seront programmées pour effectuer les ajustements nécessaires (besoins en personnel et en salles...)

Contenu des exigences des TAP, garderie et cantine et des fluctuations horaires engendrées, Monsieur le maire demandera à chacune de nos employées concernées de tenir un compte hebdomadaire précis des heures effectuées. Ce suivi devrait permettre de respecter les horaires que nous leur devons et d'équilibrer entre chacune d'elles les travaux selon leur pénibilité.

Pour compenser les tâches supplémentaires qui leur incomberont, les élus prendront en charge certaines de leurs missions, notamment la distribution des tracts, En Bref...

ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Ce plan a pour objectif de prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver les personnes vulnérables à un certain nombre de risques dont notre commune peut exceptionnellement faire l'objet : élévation du niveau de la Hem au-delà de 1,40 m, fortes chutes de neige et formation de congères, canicule...

La commission d'urgence créée en début de mandat pourra alors être mise en alerte et ses membres seront alors prêts à intervenir éventuellement.

Les personnes estimées susceptibles d'être exposées à certains risques recevront une notification personnelle avec des recommandations pratiques. Toute personne estimant utile d'être ajoutée à cette liste peut en faire la demande en mairie. *Les personnes concernées devront nous retourner une fiche de renseignements pour que nous puissions les joindre aisément afin de les prévenir.*

Un appel est lancé à tous les bénévoles disposés à nous venir en aide dans ces circonstances pour qu'ils viennent s'inscrire en mairie et recevoir une notice explicatives du dispositif mis en place.

RÉSUMÉ DES NOMBREUX TRAVAUX RÉALISÉS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE AVEC L'IMPLICATION ET L'AIDE PRÉCIEUSE DE BÉNÉVOLES QUE MONSIEUR LE MAIRE REMERCIE :

- abattage des arbres du terrain de foot entraînant une nécessaire remise en état des installations
- rénovation et modernisation de la cuisine de la salle des fêtes (lave vaisselle, évier...)
- peinture des plafonds du couloir des écoles
- réparation de chapiteaux et du plafond de l'église suite à des infiltrations réparées tardivement.
- réfection du revêtement de la rue de la Druèze
- travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux pluviales après le pont, rue de la chapelle
- poursuite de l'entretien et du curage des fossés

TRAVAUX DANS LA SALLE DE BAIN DU LOGEMENT LOUÉ

Des travaux urgents de réfection et de mise en conformité dans la salle de bain de ce logement seront réalisés la semaine prochaine. Coût : 988 €

APERÇU BUDGÉTAIRE

Après les importants travaux effectués cette année, Monsieur le maire informe son conseil des dépenses supplémentaires et des économies par rapport au budget primitif. La réalisation des extensions électriques, le jardin du souvenir et l'achat de défibrillateurs sont mis momentanément en attente. Par contre l'achat du distributeur de sel reste une priorité pour assurer une circulation plus sûre cet hiver, notamment pour l'axe médian du village emprunté par les cars scolaires.

REPAS DES AÎNÉS DU DIMANCHE 12 OCTOBRE

Les personnes concernées vont recevoir une invitation. Nous serions très heureux de les rencontrer en cette occasion. Le conseil a décidé de solliciter un autre traiteur cette année. L'aide compensatrice pour les absents ne sera maintenue que pour les invités très âgés, malades ou handicapés et pour les personnes éprouvées par un deuil récent. Vu la raréfaction des commerces locaux celle-ci prendra la forme d'un colis.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Une seule manifestation sera maintenue en début janvier. Seront conviés par le Conseil et le CCAS toute la population mais également les associations et tous les bénévoles quel que soit leur lieu de résidence.

GRAVATS DISPONIBLES SUR LE DÉPÔT DE BETTERAVES DE LA RUE DE LA DRUÈZE

Afin de nettoyer ce dépôt et de le rendre à son usage premier, il a été décidé de proposer aux particuliers, qui en auront préalablement fait la demande en mairie, de récupérer les gravats qui y sont déposés.

COMPTEUR D'EAU DE LA SALLE DES FÊTES

En raison des travaux effectués cet été dans la cuisine de la salle des fêtes, le compteur d'eau devra être changé et déplacé à l'extérieur du bâtiment. Ces travaux s'élèvent à 685 €.

DEMANDE ADRESSÉE À POLINCOVE POUR L'ABROGATION DE L'ARRÊTÉ DE LIMITATION À 7,5 T, RUE DE LA BARONNE DE DRAËCK

Monsieur le maire explique que cette limitation de tonnage n'a plus lieu d'être à la vue des multiples dérogations accordées. En outre, cette voie ne peut de toute évidence pas constituer un raccourci pour les poids lourds. Monsieur le maire de Polincove a été sollicité en ce sens et le sujet sera abordé par son conseil en fin de mois.

INFORMATIONS PRATIQUES

INFORMATION POUR LES ÉTUDIANTS BOURSIERS

Les étudiants boursiers peuvent obtenir du département une aide de 100 € pour leur mutuelle.

RATICIDE

Comme par le passé, la commune fera un achat groupé de sachets de raticide.

Ces appâts pourront être retirés en mairie à partir du lundi 29 septembre 2014, aux horaires d'ouverture de la mairie.

PLANNING DU CYBERCENTRE DE LA CCRA

Sont proposés chaque vendredi :

- du 5 septembre au 24 octobre un stage initiation ordinateur
- du 7 novembre au 9 janvier initiation à la tablette tactile
- du 16 janvier au 6 mars découverte des réseaux sociaux
- du 13 mars au 1^{er} mai perfectionnement photographies
- du 8 mai au 26 juin découverte bureautique.

Les personnes intéressées sont priées de se rapprocher du Centre de la Mission Locale, 493 avenue des Alliés à Audruicq ou à appeler le 03 21 36 78 82